

**Audition publique, ouverte à la presse,  
sur  
« LE BROUILLAGE DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES :  
ENJEUX, LIMITES ET SOLUTIONS »**

Le développement du téléphone mobile à partir du milieu des années 1990 a entraîné de nouvelles formes de nuisance notamment du fait d'utilisations intempestives. La première réaction à cette situation nouvelle a été d'ordre technologique avec un appel à l'installation de brouilleurs. Mais l'adaptation des comportements sociaux a complété cette approche au fil des ans et la technologie du brouillage se concentre maintenant sur des situations bien spécifiques. Cette audition publique de l'OPECST vise à faire le point sur cet exemple d'acclimatation sociale d'une technologie.

*organisée par*



**Jean-Yves Le Déant**  
Député,  
Président de l'OPECST



**Bruno Sido**  
Sénateur,  
Premier vice-président de l'OPECST

**Mardi 14 juin 2016  
9 heures - 12 h 15**

**à l'Assemblée nationale  
Salle Lamartine  
101, rue de l'Université - Paris 7<sup>e</sup>**



Créé par la loi n° 83-609 du 8 juillet 1983, à la suite d'un vote unanime du Parlement, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), composé de dix-huit députés et dix-huit sénateurs, a pour mission, aux termes de la loi, « *d'informer le Parlement des conséquences des choix de caractère scientifique et technologique afin, notamment, d'éclairer ses décisions* ». A cet effet, l'Office « *recueille des informations, met en œuvre des programmes d'études et procède à des évaluations* ».

Il est assisté d'un conseil scientifique de vingt-quatre experts de réputation internationale.

## **COMPOSITION DE L'OFFICE**

### **Président**

M. Jean-Yves LE DÉAUT, député

### **Premier Vice-président**

M. Bruno SIDO, sénateur

### **Vice-présidents**

M. Christian BATAILLE, député  
Mme Anne-Yvonne LE DAIN, députée  
M. Jean-Sébastien VIALATTE, député

M. Roland COURTEAU, sénateur  
M. Christian NAMY, sénateur  
Mme Catherine PROCACCIA, sénateur

## **DÉPUTÉS**

M. Bernard ACCOYER  
M. Gérard BAPT  
M. Christian BATAILLE  
M. Alain CLAEYS  
M. Claude de GANAY  
Mme Françoise GUEGOT  
M. Patrick HETZEL  
M. Laurent KALINOWSKI  
Mme Anne-Yvonne LE DAIN  
M. Jean-Yves LE DÉAUT  
M. Alain MARTY  
M. Philippe NAUCHE  
Mme Maud OLIVIER  
Mme Dominique ORLIAC  
M. Bertrand PANCHER  
M. Jean-Louis TOURAINE  
M. Jean-Sébastien VIALATTE

## **SÉNATEURS**

M. Patrick ABATE  
M. Gilbert BARBIER  
Mme Delphine BATAILLE  
M. Michel BERSON  
M. François COMMEINHES  
M. Roland COURTEAU  
Mme Catherine GÉNISSON  
Mme Dominique GILLOT  
M. Alain HOUPERT  
Mme Fabienne KELLER  
M. Jean-Pierre LELEUX  
M. Gérard LONGUET  
M. Pierre MÉDEVIELLE  
M. Franck MONTAUGÉ  
M. Christian NAMY  
M. Hervé POHER  
Mme Catherine PROCACCIA  
M. Bruno SIDO

## PROGRAMME

9h00 – Accueil

9h20 – Ouverture par M. Jean-Yves Le Déaut, député, président de l'OPECST

### 9h30 – PREMIÈRE TABLE RONDE – LES ENJEUX DU BROUILLAGE

- M. Eddie Tadej, chef du service juridique de l'Agence nationale des fréquences (ANFr) : *La question du brouillage dans ses différentes dimensions*
- M. Benoît Loutrel, directeur général de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) : *Le droit en matière d'utilisation des brouilleurs*
- M. Michel Combet, directeur général de la Fédération française des télécoms (FFT) : *L'histoire du recours aux brouilleurs en France*
- M. Jean-François Bureau, directeur des affaires institutionnelles et internationales, EutelSat : *La dimension internationale du brouillage*

10h00 – Débat

### 10h15 – DEUXIÈME TABLE RONDE – LE BROUILLAGE ET SES PALLIATIFS

- M. Thomas Bride, sous-directeur adjoint des missions de la direction de l'administration pénitentiaire, ministère de la justice : *La règle et la pratique de l'accès au téléphone en détention*
- M. Stéphane Bredin, sous-directeur du pilotage et de la sécurité des services de la direction de l'administration pénitentiaire, ministère de la justice, et M. Patrick Gomez, chef du bureau des équipements, des technologies et de l'innovation de la direction de l'administration pénitentiaire, ministère de la justice : *La mise en œuvre du brouillage dans les prisons*
- M. Mathieu Jeandron, directeur du numérique pour l'éducation, ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : *La problématique du brouillage face à la priorité accordée à l'éducation au numérique*
- M. Emmanuel Delesse, directeur du réseau UGC France, et M. Laurent Rieupeyrou, directeur techniques Images et sons : *Les nuisances téléphoniques dans les salles de cinéma*

10h45 – Débat

### 11h00 – TROISIÈME TABLE RONDE – LES TECHNOLOGIES DU BROUILLAGE

- M. Philippe Debreux, architecte système et expert fréquences, direction technique de TDF : *Le traitement des brouillages de la télévision numérique*
- M. Nicolas Spanjaard-Huber, directeur du contrôle du spectre, Agence nationale des fréquences (ANFr) : *Les attentes du gestionnaire du spectre*
- M. Bernard Barbier, membre de l'Académie des technologies, ancien directeur technique de la DGSE : *Les possibilités techniques d'un brouillage mieux ciblé*
- M. Philippe Keryer, directeur de la stratégie, groupe Thales : *Les progrès techniques dans les outils de brouillage*
- M. Stéphane Bredin, sous-directeur du pilotage et de la sécurité, ministère de la justice : *Les évolutions des systèmes de brouillage dans les prisons*

11h40 – Débat

12h00 – Conclusion par M. Jean-Yves Le Déaut, député, président de l'OPECST

Audition publique, ouverte à la presse,

sur

« LE BROUILLAGE DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET SES SUBSTITUTS PAR  
L'ADAPTATION DU COMPORTEMENT SOCIAL »

organisée par M. Jean-Yves Le Déaut, député, et M. Bruno Sido, sénateur

**Mardi 14 juin 2016**  
**9 heures - 12 h 15**

*Assemblée nationale - Salle Lamartine-  
101 rue de l'Université - Paris 7<sup>e</sup>*

**Inscription obligatoire :**  
opepst-contact@assemblee-nationale.fr  
Muriel Salan - tél : 01 40 63 70 71

*Dans le cadre du plan Vigipirate renforcé, merci de fournir, au moment de l'inscription,  
vos nom, prénom, lieu et date de naissance.*

*Compte tenu des délais de rigueur, aucune inscription ne pourra être acceptée après le jeudi 9 juin à 9 heures.*

